# Encourager l’investissement public des collectivités territoriales : les préconisations du CESE

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 08/07/2015

Saisine liée : ENCOURAGER L’INVESTISSEMENT PUBLIC DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Séance plénière du 7 juillet

Avis présenté par M. Didier Ridoret, au nom de la section de l’économie et des finances présidée par M. Hugues Martin.

Soucieux de réduire la dépense publique, l’État met à contribution les collectivités territoriales **en réduisant de 11 milliards le niveau de leurs dotations annuelles à l’horizon 2017** et, en cumul sur la période 2013-2017, de l’équivalant de **72,5 % de l’épargne brute** qu’elles avaient dégagée en 2013. Dans le même temps, les transferts de compétence de l’État vers les collectivités territoriales ont accru les dépenses de celles-ci, alors que les effets de la crise alourdissent les dépenses sociales qu’elles engagent, tout en réduisant leurs ressources fiscales propres ; enfin, la réforme territoriale toujours en cours de construction sur le champ des compétences des différents niveaux de collectivités territoriales brouille l’horizon.

L’ensemble de ces facteurs structurants, auquel il faut ajouter l’impact plus conjoncturel des élections locales de 2014, concourent à limiter les projets d’investissement des collectivités, dans un contexte où la reprise qui s’esquisse les rend pourtant nécessaires. De fait, on observe déjà en 2014 un vrai recul de l’investissement, qui devrait se poursuivre en 2015.

Dans un environnement contraint, les collectivités territoriales n’ont d’autre choix que d’augmenter la fiscalité locale, réduire leurs dépenses de fonctionnement ou leurs dépenses d’intervention sociales, recourir à l’emprunt ou baisser leurs dépenses d’investissement. L’effort principal porte aujourd’hui sur ce dernier poste, alors que les collectivités territoriales s’avèrent les plus gros investisseurs publics, loin devant l’État.

Afin d’éviter un impact trop important et trop durable sur l’investissement, le gouvernement a pris plusieurs initiatives mais dont les effets pourraient rester limités : il a adopté des mesures pour rendre plus incitative la mécanique liée au fonds de compensation pour la TVA, décidé le relèvement de la dotation d’équipement des territoires ruraux, mis en place une « aide aux maires bâtisseurs » et lancé des conférences régionales de soutien à l’investissement public. D’autres pistes sont à l’étude, telles que la création d’un fonds pour l’investissement public local ou la mise en oeuvre d’un mécanisme d’amortissement ralenti.

Le CESE prend acte de la situation financière des collectivités territoriales, qui demeure saine avec un endettement en général maîtrisé mais observe que, dans un contexte de creusement de la dette publique, l’augmentation de l’endettement des collectivités territoriales ne peut être une solution durable. De même, il n’encourage pas un relèvement significatif de la fiscalité locale dans le but de restaurer l’épargne brute des collectivités.

L'avis est voté. Résultats : 115 votes pour, 11 contre, 34 abstentions pour 160 votants.

Le rapporteur du projet d'avis, **Didier Ridoret** est entrepreneur en menuiserie de bâtiment. Président du groupe Société mutuelle d’assurance bâtiment et travaux publics (SMABTP), et ancien président de la Fédération française du bâtiment (FFB). Il siège au CESE au sein de la section de l’économie et des finances où il représente le groupe des entreprises.

© - copyright CESE - Novembre 2026